

Paris, le 20 juin 2012



COMMUNIQUE DE PRESSE

BNP Paribas développe sa gamme d'épargne et lance 3 nouveaux FCP :

- **BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018**
- **CEYLAN**
- **3 DYN'EUROPE**

Dans le cadre de sa démarche personnalisation client, BNP Paribas propose une large gamme de solutions d'épargne répondant notamment aux besoins de sécurité croissants de ses clients. Afin de les orienter au mieux, une documentation synthétique présentant ces solutions d'épargne sécurisées est disponible dans toutes les agences du Groupe.

BNP Paribas étoffe aujourd'hui cette gamme en lançant 2 nouveaux Fonds Communs de Placement éligibles à l'assurance vie et au compte-titres :

- BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 ;
- CEYLAN ;

Dans le cadre d'investissements en PEA, BNP Paribas lance également 3 DYN'EUROPE.

BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018

BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 est un FCP à capital garanti à l'échéance, le 8 octobre 2018, permettant de profiter partiellement de la performance de différents marchés financiers, tout en bénéficiant, à l'échéance de 6 ans, d'une garantie du capital dont le niveau pourra être rehaussé par un mécanisme de cliquet quotidien, en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

CEYLAN

CEYLAN est un FCP à capital garanti à l'échéance, le 18 octobre 2018, permettant de viser, sous condition, à horizon 2 ans, une dissolution anticipée du fonds accompagnée d'un gain fixe de 9% (soit un taux de rendement actuariel de 4,31%), ou de bénéficier, à horizon 6 ans, de 75% de la performance moyenne de l'Euro Stoxx 50.

3 DYN'EUROPE

3 DYN'EUROPE est un FCP à capital protégé à 90% à l'échéance, le 18 octobre 2018, permettant de viser, sous condition à horizon 3 ans, un gain de 20% (soit un rendement actuariel de 6,18%) en cas d'échéance anticipée, ou bénéficier, à horizon 6 ans, d'une performance liée à la moyenne des performances annuelles d'un panier équilibré de 3 indices sectoriels européens regroupant les sociétés leaders sur leurs secteurs d'activité respectifs.



A propos de BNP Paribas

BNP Paribas (www.bnpparibas.com) est la première banque de la zone Euro par le montant des dépôts et fait partie des 10 premières banques du monde par le PNB, les fonds propres et la capitalisation boursière. Elle est en outre l'une des 6 banques les plus solides du monde selon Standard & Poor's. Avec une présence dans 85 pays et plus de 205 000 collaborateurs, dont 165 200 en Europe, BNP Paribas est un leader européen des services financiers d'envergure mondiale. Il détient des positions clés dans ses trois grands domaines d'activité : Retail Banking, Investment Solutions et Corporate & Investment Banking. Il possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : La Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. BNP Paribas possède en outre une présence significative aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie et dans les pays émergents.

A propos de BNP Paribas Investment Partners

BNP Paribas Investment Partners est la branche d'activités autonome spécialisée en gestion d'actifs du groupe BNP Paribas. BNP Paribas Investment Partners offre l'éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs tant institutionnels que privés du monde entier. Le partenariat occupe une place centrale dans notre approche de la gestion, dans les relations avec nos clients et dans notre fonctionnement en tant que « famille » d'entreprises. Quelque 800 professionnels de l'investissement collaborent dans notre réseau de 60 centres d'investissement, chacun d'entre eux étant spécialisé dans une classe d'actifs ou un type de produit particulier. Fort d'un encours en gestion total de 492 milliards d'euros*, BNP Paribas Investment Partners est le 6e plus grand gestionnaire d'actifs en Europe.

* Source: BNPP IP, situation au 31 décembre 2011

Contact presse :

Anne-Sophie TREMOUILLE - 01 58 16 84 99 - anne-sophie.tremouille@bnpparibas.com



ANNEXE 1 : BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018

BNP Paribas lance BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018, FCP à capital garanti¹ à l'échéance, le 8 octobre 2018, permettant de profiter partiellement de la performance de différents marchés financiers, tout en bénéficiant, à l'échéance de 6 ans, d'une garantie du capital¹ dont le niveau pourra être rehaussé par un mécanisme de cliquet quotidien, en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Avec BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 :

- **Profitez partiellement de la performance de différents marchés financiers, au travers d'actifs dits « risqués » constitués**

- d'actifs diversifiés, dont la performance est liée à celle des marchés (« Composante Actifs Diversifiés »)...

Cette composante permet en effet de profiter en partie de la hausse potentielle de différents marchés, et notamment des actifs suivants:

Actions	Obligations	Autres actifs
Europe	Euro 7-10 ans	Matières premières*
Etats-Unis	Etats-Unis 7-10 ans	Obligations de haut rendement (appelées « High Yield »)
Japon	De qualité (appelées « Investment Grade »)	Volatilité**
Marchés Emergents		

* L'exposition aux matières premières est réalisée au travers d'indices sur contrats à terme.

** L'exposition à la volatilité est réalisée au travers d'instruments financiers permettant de l'acheter ou de la vendre.

Source : BNP Paribas Asset Management

- d'actifs ayant pour objectif de générer une performance positive et régulière, et ce, que l'environnement de marché soit favorable ou défavorable («Composante Performance Absolue »).
- ... dans le cadre d'une gestion active et flexible...

¹ Si vous avez souscrit, dans le cadre d'un CIF, BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 avant le 5 octobre 2012, 13 heures (heure de Paris), la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur, déduction faite de la commission de souscription du FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 et hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.

Si vous avez choisi l'unité de compte correspondant au FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, jusqu'au 28 septembre 2012 inclus, la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur/adhérent du contrat déduction faite des frais d'entrée/arbitrage et diminué des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (exemple : 0,96 % sur BNP Paribas Multiplacements 2 au 15 juin 2012), hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.



Dans le respect de la garantie offerte à l'échéance, le gérant a la possibilité d'investir de façon flexible sur les différents marchés financiers et de privilégier la Composante Actifs Diversifiés ou la Composante Performance Absolue, en fonction des conditions de marché.

Ainsi, en cas de forte baisse des marchés, le fonds pourra réduire fortement, voire totalement, son investissement dans ces 2 Composantes des actifs dit « risqués », afin d'assurer son niveau de garantie à l'échéance. Il sera alors investi uniquement en actifs dits « à faible risque », ne permettant plus de participer à un éventuel rebond ultérieur des marchés financiers.

- **... tout en bénéficiant, à l'échéance, d'une garantie du capital² dont le niveau pourra être rehaussé, en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds**

La garantie à l'échéance porte initialement sur la Valeur Liquidative de Référence Initiale, la plus haute valeur liquidative du fonds BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 constatée pendant la période de commercialisation.

Grâce à un mécanisme quotidien de cliquet, le niveau de la garantie à l'échéance pourra être rehaussé en fonction de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Le niveau de la garantie sera égal au meilleur entre la Valeur Liquidative de Référence Initiale et 90% de la valeur liquidative atteinte par le fonds à tout moment.

Néanmoins, l'activation du cliquet pourrait, dans certaines configurations de marchés, offrir une participation moindre à la hausse ultérieure des marchés financiers,

Il est possible de souscrire au FCP (Fonds commun de placement) BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 jusqu'au 5 octobre 2012 (13H, heure de Paris) au sein d'un Compte d'instruments financiers (CIF).

Jusqu'au 28 septembre 2012, vous pouvez sélectionner le FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 en tant que support en unité de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation qui le prévoient.

Dans ce cas, en conservant les unités de compte correspondant au FCP jusqu'au 8 octobre 2018, vous bénéficierez, à cette date, de la garantie apportée au FCP par BNP Paribas, laquelle correspond à votre capital investi sur cette unité de compte, déduction faite des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat (exemple : 0,96% sur BNP Paribas Multiplacements 2 au 15 juin 2012), hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Vous bénéficiez en plus du cadre fiscal et successoral de l'assurance vie. Bien sûr, tout nouveau versement sur un contrat existant bénéficie de l'antériorité fiscale déjà acquise

² Si vous avez souscrit, dans le cadre d'un CIF, BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 avant le 5 octobre 2012, 13 heures (heure de Paris), la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur, déduction faite de la commission de souscription du FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 et hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.

Si vous avez choisi l'unité de compte correspondant au FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 au sein d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, jusqu'au 28 septembre 2012 inclus, la garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence. Votre capital investi, lequel correspond à l'investissement initial du souscripteur/adhérent du contrat déduction faite des frais d'entrée/arbitrage et diminué des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (exemple : 0,96 % sur BNP Paribas Multiplacements 2 au 15 juin 2012), hors fiscalité et prélèvements sociaux, est donc garanti.



Avant de souscrire au FCP BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018, vous devez lire attentivement le document d'Informations clés pour l'investisseur, document règlementaire du fonds agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) transmis par votre conseiller avant toute souscription et toujours disponible sur demande dans les agences BNP Paribas et sur le site bnpparibas-ip.com.

Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à sa date d'échéance, le 8 octobre 2018. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché au jour de réalisation de l'opération. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date d'échéance, le 8 octobre 2018.

Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier relatif au démarchage et par l'article L. 121-20-12 du code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financiers, ne s'applique pas aux parts ou actions d'OPCVM. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ce FCP et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas.

Information sur le fonds :

Société de gestion : BNP Paribas Investment Partners

Code ISIN : BNP PARIBAS GESTION ACTIVE OCTOBRE 2018 - FR0011249390



ANNEXE 2 : CEYLAN

BNP Paribas lance CEYLAN, FCP à capital garanti¹ à l'échéance, le 18 octobre 2018, permettant de viser, sous condition, à horizon 2 ans, une dissolution anticipée du fonds accompagnée d'un gain fixe de 9% (soit un taux de rendement actuariel de 4,31%), ou de bénéficier, à horizon 6 ans, de 75% de la performance moyenne de l'Euro Stoxx 50.

CEYLAN :

- **Un placement sécurisé à l'échéance dont la performance est liée à celle des marchés actions de la zone euro**

Ceylan est un fonds à formule qui offre une garantie de votre capital investi¹ à l'issue des 6 ans. A 2 ans, sous condition, ou à 6 ans, le FCP offre l'opportunité de profiter d'une performance liée à celle de l'Euro Stoxx 50, indice boursier constitué des 50 sociétés leaders sur leur secteur parmi les plus importantes capitalisations de la zone euro.

L'évolution de cet indice étant calculée hors dividendes, vous ne profitez donc pas des revenus attachés aux actions composant l'indice.

Chaque semestre, on calcule la performance de cet indice par rapport à son niveau initial du 9 octobre 2012.

- **A 2 ans, une possibilité de bénéficier, sous condition, d'un gain fixe**

A l'issue de 2 ans, on calcule la performance intermédiaire, égale à la moyenne des 4 performances semestrielles de l'indice Euro Stoxx 50 précédemment déterminées.

- Si la performance intermédiaire est supérieure ou égale à 9 %, le fonds est dissous automatiquement par anticipation. Le 20 octobre 2014, vous bénéficiez alors d'une valeur de remboursement égale à votre capital investi¹ majoré d'un gain fixe de [9 %] (soit un taux de rendement actuariel de 4,31 %)
- Si la performance intermédiaire est inférieure à [9 %], votre épargne reste investie dans le fonds jusqu'à la date d'échéance, le 18 octobre 2018.

- **A 6 ans, une participation à hauteur de [75 %] à la hausse moyenne de l'Euro Stoxx 50**

A l'issue des 6 ans, on calcule la performance moyenne semestrielle, égale à la moyenne des 12 performances semestrielles de l'indice de l'indice Euro Stoxx 50 précédemment déterminées.

- Si la performance moyenne semestrielle est positive, vous bénéficiez, le 18 octobre 2018, d'une valeur de remboursement égale à votre capital investi¹ majoré de [75 %] de la performance moyenne semestrielle.
- Si la performance moyenne semestrielle est négative ou nulle, vous bénéficiez, le 18 octobre 2018, d'une valeur de remboursement égale à votre capital investi¹.

Ainsi, vous avez l'opportunité de profiter partiellement de la hausse moyenne des marchés actions de la zone euro à horizon 6 ans. Quoi qu'il arrive, votre épargne est sécurisée à 6 ans car votre capital investi¹ est garanti à cet horizon.



Nota :

Il est possible de souscrire au FCP (Fonds commun de placement) CEYLAN jusqu'au 5 octobre 2012 (13H, heure de Paris) au sein d'un Compte d'instruments financiers (CIF).

Jusqu'au 28 septembre 2012, vous pouvez sélectionner le FCP CEYLAN en tant que support en unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation qui le prévoient. Dans ce cas, en conservant vos unités de compte jusqu'au 18 octobre 2018, vous bénéficierez, à cette date, de la garantie apportée au FCP par BNP Paribas, laquelle correspond à votre capital investi sur ce support en unités de compte, déduction faite des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat (exemple : 0,96% sur BNP Paribas Multiplacement 2 au 15 juin 2012), hors fiscalité et prélèvements sociaux. Vous bénéficiez en plus du cadre fiscal et successoral de l'assurance vie. Bien sûr, tout nouveau versement sur un contrat existant bénéficie de l'antériorité fiscale déjà acquise

Pour bénéficier de la garantie de votre capital investi¹, vous devez avoir souscrit au FCP pendant la période de commercialisation et conserver vos parts jusqu'à sa date d'échéance, le 18 octobre 2018, ou le cas échéant, jusqu'à sa date d'échéance anticipée, le 20 octobre 2014.

Avant de souscrire au FCP CEYLAN vous devez lire attentivement le document d'Informations clés pour l'investisseur, document réglementaire du fonds agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce document est transmis par votre conseiller avant toute souscription et toujours disponible sur demande dans les agences BNP Paribas et sur le site bnpparibas-ip.com.

Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à sa date d'échéance, le 18 octobre 2018, ou le cas échéant, jusqu'à sa date d'échéance anticipée, le 20 octobre 2014. Une sortie du FCP à une autre date que celles-là s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché au jour de réalisation de l'opération. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie du FCP (notamment lors d'un rachat, arbitrage ou décès pour un investissement en assurance vie) en dehors de la date d'échéance, le 18 octobre 2018, y compris, le cas échéant, à la date d'échéance anticipée, le 20 octobre 2014, dès lors que les conditions de dissolution anticipée ne sont pas réunies.

Le droit de rétractation prévu par l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier relatif au démarchage et par l'article L. 121-20-12 du code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financiers, ne s'applique pas aux parts ou actions d'OPCVM. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ce FCP et n'empporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas.

Information sur le fonds :

Société de gestion : BNP Paribas Investment Partners

Code ISIN : CEYLAN - FR0011244748

ANNEXE 3 : 3 DYN'EUROPE

BNP Paribas lance 3 DYN'EUROPE, FCP à capital protégé à 90% à l'échéance, le 18 octobre 2018, permettant de viser, sous condition à horizon 3 ans, un gain de 20% (soit un rendement actuariel



de 6,18%) en cas d'échéance anticipée, ou bénéficiaire, à horizon 6 ans, d'une performance liée à la moyenne des performances annuelles d'un panier équipondéré de 3 indices¹ sectoriels européens regroupant les sociétés leaders sur leurs secteurs d'activité respectifs.

3 DYN'EUROPE :

• Un placement dont la performance est liée à l'évolution de 3 indices¹ sectoriels européens

La performance du fonds est liée à celle d'un panier équipondéré de 3 indices¹ de la zone Europe représentatif des secteurs de :

- La santé (ex : Novartis, Sanofi-Aventis, Essilor...)²
- Les télécoms (ex : Vodafone, Telefonica, France Télécom...)²
- L'énergie (ex : BP, Royal Dutch Shell, Total ...)²

L'évolution de ces indices étant calculée hors dividendes, vous ne profitez pas des dividendes attachés aux actions composant ces indices.

Chaque année, on calcule la performance de ce panier d'indices par rapport à son niveau initial du 9 octobre 2012.

• A 3 ans, une possibilité de bénéficiaire, sous condition, d'un gain fixe

Si la moyenne des performances annuelles du panier d'indices à 3 ans est supérieure ou égale à 20%, vous bénéficiez d'un gain de 20% le 20 octobre 2015 (rendement actuariel de 6,18%).

Ainsi, le gain fixe de 20% pourra être inférieur ou supérieur à la performance réelle du panier d'indices (hors dividendes) à 3 ans.

Dans ce cas, le fonds est dissous automatiquement par anticipation et vous récupérez l'intégralité de votre capital investi³ majoré d'un gain de 20% (rendement actuariel de 6,18%). Si à l'issue de la 3e année, la moyenne des performances annuelles du panier est inférieure à 20%, votre épargne restera investie dans le fonds jusqu'à l'échéance, le 18 octobre 2018.

• Sinon, à 6 ans :

Le 9 octobre 2018, la performance finale du panier est égale à la moyenne des 6 performances annuelles du panier d'indices, retenue avec un minimum de -10% (soit un rendement actuariel de -1,73%).

Le fonds bénéficiant d'une protection à l'échéance à hauteur de 90% du capital investi³, la valeur liquidative du fonds le 18 octobre 2018 sera égale à la somme du capital investi³ et de la performance finale.

Cette performance finale devra donc être au minimum égale à 0% pour que vous récupériez au minimum votre capital investi³ à la date d'échéance.

Par exemple : Si la performance finale du panier est de :

- -15%, elle sera retenue pour -10% et vous récupérerez 90% (=100%-10%) de votre capital investi³.
- -5%, vous récupérerez 95% (=100%-5%) de votre capital investi³
- +15%, vous récupérerez 115% (=100%+15%) de votre capital investi³

Ainsi, à la date d'échéance, la performance du FCP pourrait être inférieure à celle d'un placement sans risque de même durée.



Il est possible de souscrire au FCP (Fonds commun de placement) 3 DYN'EUROPE jusqu'au 5 octobre 2012 (13H, heure de Paris) au sein d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou d'un Compte d'instruments financiers (CIF).

Pour bénéficier de la protection à hauteur de 90% de votre capital investi³, vous devez avoir souscrit au FCP pendant la période de commercialisation et conserver vos parts jusqu'à sa date d'échéance, le 18 octobre 2018, ou le cas échéant, jusqu'à sa date d'échéance anticipée, le 20 octobre 2015.

Avant de souscrire au FCP 3 DYN'EUROPE vous devez lire attentivement le Document d'informations clés pour l'investisseur, document règlementaire du fonds agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce document est transmis par votre conseiller avant toute souscription et toujours disponible sur demande dans les agences BNP Paribas et sur le site bnpparibas-ip.com.

Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance du fonds, le 18 octobre 2018. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue, le 18 octobre 2018.

Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier relatif au démarchage et par l'article L. 121-20-12 du code de la consommation relatif à la fourniture à distance de services financiers, ne s'applique pas aux parts du FCP. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ce FCP et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas.

Information sur le fonds :

Société de gestion : BNP Paribas Investment Partners

Code ISIN : 3 DYN'EUROPE - FR0011238898

